

DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II AUX ÉVÊQUES DU VIÊT-NAM EN VISITE "AD LIMINA APOSTOLORUM"

Mardi 22 janvier 2002

Monsieur le Cardinal, Chers Frères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce,

1. Je vous accueille avec joie, Evêques du Viêt-Nam, vous qui avez fait un long chemin pour accomplir à Rome votre visite *ad limina Apostolorum*. Par cette démarche de pèlerinage auprès de la tombe des Apôtres Pierre et Paul, vous entendez affermir votre foi et votre ministère, prier pour vos Eglises diocésaines et renforcer les liens de communion qui vous unissent au Successeur de Pierre. Je souhaite que les différents moments de rencontre que vous pourrez vivre vous donnent de poursuivre avec courage la mission d'amour et de service de Jésus Sauveur, et qu'ils vous renouvellent dans votre ministère pour l'édification du Corps du Christ.

Je remercie Mgr Paul Nguyên Van Hòa, évêque de Nha Trang et nouveau Président de votre Conférence épiscopale, pour les paroles qu'il vient de m'adresser en votre nom, me faisant partager des signes d'espérance et des préoccupations pastorales que connaissent vos Eglises diocésaines. Je forme aussi des vœux chaleureux pour ceux d'entre vous qui ont récemment reçu l'ordination épiscopale. Au cours de la présente visite *ad limina*, je me réjouis vivement de pouvoir rencontrer la totalité des évêques de la Conférence épiscopale. Il est heureux que nous puissions vivre tous ensemble ce temps d'intense communion spirituelle et fraternelle. Lorsque vous retournerez dans votre noble pays, faites savoir à vos prêtres, aux religieux, aux religieuses, aux catéchistes, aux fidèles laïcs, spécialement aux jeunes, que le Pape prie pour eux et qu'il les encourage à relever les défis que pose l'Evangile, prenant exemple sur les saints et les martyrs qui les ont précédés sur le chemin de la foi et dont le sang versé demeure une semence de vie nouvelle pour tout le pays.

2. Depuis votre dernière visite ad limina, l'Eglise en Asie a été particulièrement invitée à

approfondir le joyeux message de la Rédemption, en approchant de manière singulière *la question fondamentale de l'annonce explicite du salut* à la multitude des Asiatiques qui n'ont pas encore entendu parler du Christ. Tout comme les autres Eglises particulières en Asie, la communauté catholique du Viêt-Nam a mené sa propre réflexion théologique, spirituelle et pastorale au rythme des grands événements ecclésiaux qu'ont été l'Assemblée spéciale pour l'Asie du Synode des Evêques, la riche expérience du grand Jubilé de l'an 2000 et la récente Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques, à laquelle certains d'entre vous ont eu la joie de participer. L'amour du Christ pousse l'Eglise à évangéliser et incite les évêques à promouvoir l'évangélisation, tâche et responsabilité premières de leur ministère.

3. L'Eglise au Viêt-Nam est appelée à avancer au large: je désire donc vous encourager à *porter un grand souci de l'évangélisation et de la mission dans vos programmes pastoraux.* Je connais votre zèle et les conditions difficiles dans lesquelles vous avez à exercer votre charge. Que le souffle de l'Esprit Saint féconde vos initiatives apostoliques, donnant ainsi un élan renouvelé à votre prédication, à la catéchèse, à la formation des prêtres et des religieux, à la prière des fidèles, à l'apostolat auprès des jeunes et des familles! Vous avez à cœur, dans vos diocèses et au sein de la Conférence épiscopale, de proposer des choix pastoraux adaptés à la situation et aux besoins de votre Eglise particulière, en tenant compte du terreau humain dans lequel vous vivez, terreau façonné par les multiples cultures et les nombreuses traditions religieuses qui composent le paysage spirituel de votre pays. Dans cet esprit, l'organisation de la Conférence épiscopale que vous venez de mettre en place, en créant notamment des commissions spécialisées, est un instrument au service de ce nouveau dynamisme missionnaire dont vos communautés ont besoin. L'urgence de la mission doit toujours inspirer les choix courageux que vous avez à faire, guidés par l'Esprit Saint, agent principal de l'évangélisation, avec l'aide duquel vous serez en mesure de répondre efficacement aux exigences de l'annonce de l'Evangile.

Vos Rapports quinquennaux évoquent à plusieurs reprises *la nécessité de développer la formation catéchétique initiale ainsi que la formation permanente des prêtres, des religieux, des religieuses et des fidèles*. Les nombreuses années de conflit, la dissémination des communautés chrétiennes et la disparité du niveau d'instruction des fidèles ont rendu difficiles la proposition et l'organisation de cette formation. Je vous encourage donc à promouvoir et à soutenir toutes les initiatives qui permettent aux pasteurs et aux fidèles, par une formation appropriée, de structurer leur foi et d'en vivre, pour mieux en témoigner. Il importe en particulier de leur offrir un solide enseignement sur la doctrine sociale de l'Eglise.

4. Pour perpétuer sa mission d'amour et de service, *l'Eglise catholique est aussi invitée à partager son espérance en proposant sans cesse le chemin du dialogue*, qui a son origine et qui puise sa fécondité dans le dialogue salvifique d'amour du Père avec l'humanité, par le Fils et dans la puissance de l'Esprit Saint. Un dialogue confiant et constructif entre toutes les composantes de la société civile permettra seul de donner une espérance nouvelle pour tout le peuple du Viêt-Nam. Pour les chrétiens, ce dialogue, mû par la charité et enraciné dans le désir de la rencontre

véritable avec le Christ Sauveur, nourrit la relation vivante avec le prochain quel qu'il soit, dans sa dignité inaliénable de fils de Dieu, surtout lorsqu'il fait l'expérience de la pauvreté ou de l'exclusion. Exhortez les communautés à contempler le Christ dans le visage de ceux auxquels il a voulu lui-même s'identifier, les invitant ainsi à discerner dans cette rencontre la fidélité de l'Eglise à sa mission!

5. Comme nous le rappelle le Concile Vatican II, «l'Eglise, en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond en aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique». C'est pourquoi «la communauté politique et l'Eglise sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes dans le domaine qui est le leur». Cependant, étant appelées toutes deux à remplir leur mission spécifique au profit des mêmes hommes, ce service sera d'autant plus efficace «qu'elles pratiqueront davantage entre elles une saine collaboration» (<u>Gaudium et spes</u>, n. 76).

Au nom de cette «saine collaboration», l'Eglise invite tous ses membres à s'engager loyalement pour la croissance de tous et pour l'édification d'une société juste, solidaire et équitable. Elle n'entend nullement se substituer aux responsables de la nation et à l'action des personnes, individuellement et collectivement, souhaitant seulement pouvoir exercer sa mission spécifique. Mais, par ses membres, dans un esprit de dialogue et de collaboration fraternelle, elle souhaite prendre une juste part à la vie de la nation, au service de tout le peuple et de l'unité de la société. En participant activement, à la place qui lui revient et selon sa vocation propre, au développement humain et spirituel des personnes, elle «communique à l'homme la vie divine, mais répand également sa lumière [...] principalement par le fait qu'elle rétablit et ennoblit la dignité de la personne humaine, qu'elle affermit la cohésion de la société humaine et qu'elle pénètre l'activité quotidienne des hommes d'une signification et d'un sens plus profonds» (*Ibid.*, n. 40).

Pour réaliser cette «saine collaboration», l'Eglise attend de la communauté politique le respect total de son indépendance et de son autonomie. Le bien très précieux de la *liberté religieuse* - dont il est question dans le Concile Vatican II, dans les Déclarations et les Conventions internationales - s'adresse à la fois aux individus et aux communautés religieuses. Aux personnes, la liberté religieuse garantit le droit de professer et de pratiquer sans contrainte leur religion, de recevoir une éducation qui s'inspire des principes de leur foi, de suivre leur vocation religieuse et de poser des actes privés et publics qui manifestent la relation intérieure qui les unit à Dieu et à leurs frères. Aux communautés religieuses, la liberté religieuse assure des droits fondamentaux tels que se régir de manière autonome; célébrer sans restriction le culte public; enseigner publiquement leur propre foi et en témoigner oralement et par écrit; soutenir leurs membres dans la pratique de la vie religieuse; choisir, éduquer, nommer et déplacer leurs propres ministres; manifester la force singulière de leur doctrine sociale; promouvoir des initiatives dans les domaines éducatif, culturel, caritatif et social (cf. Vatican II, *Dignitatis humanæ*, n. 4). Je forme des vœux fervents pour que toutes les composantes de la nation s'unissent afin de promouvoir une civilisation de l'amour, fondée sur les valeurs universelles de paix, de justice, de solidarité et de

liberté.

6. Comment ne pas rendre grâce pour la vitalité et le courage des laïcs de vos diocèses, appelés à vivre et à célébrer leur foi dans des conditions souvent difficiles! Par leur témoignage crédible et enthousiaste, ils sont les dignes héritiers de leurs devanciers sur le chemin de l'Evangile. Je les invite à prendre toujours davantage au sérieux leur vocation de baptisés et à «assumer le rôle qui est le leur dans la vie et la mission du peuple de Dieu, comme témoins du Christ, partout où ils se trouvent» (*Ecclesia in Asia*, n. 45). Des moyens doivent pouvoir être mis à leur disposition pour leur procurer une formation qui fera d'eux des témoins dans la vie sociale, politique et économique.

Je salue affectueusement les prêtres, vos précieux collaborateurs, qui annoncent avec assurance et courage l'Evangile du Christ dans le pays. Je sais avec quelle générosité et quelle passion ils travaillent pour bâtir des communautés fraternelles qui donnent le témoignage d'une Eglise accueillante et missionnaire. Ils sont conscients que la tâche de l'évangélisation concerne tout le peuple de Dieu et requiert une nouvelle ardeur, de nouvelles méthodes et un nouveau langage. Il vous revient d'être toujours davantage proches d'eux, afin de les soutenir dans leurs projets pastoraux, d'être attentifs à leur vie quotidienne et de les accompagner surtout quand ils vivent des épreuves liées à leur ministère. Il est aussi nécessaire de mettre à leur disposition une formation spirituelle et intellectuelle adaptée aux défis missionnaires qu'ils ont à affronter.

Je me réjouis de la disponibilité qui conduit de nombreux jeunes de vos diocèses à tout quitter pour répondre généreusement à l'appel du Christ dans le sacerdoce et devenir ainsi de fidèles intendants de ses mystères. C'est un signe éloquent de vitalité ecclésiale manifestée par les jeunes, assoiffés de valeurs spirituelles qu'ils désirent à leur tour partager avec tous leurs frères. Il vous appartient de *veiller aux conditions d'une formation et d'un discernement solides*, en choisissant avec soin des formateurs et des professeurs ayant acquis une maturité humaine et sacerdotale.

La floraison de vocations à la vie consacrée, spécialement à la vie religieuse féminine, est assurément un don magnifique du Seigneur à l'Eglise au Viêt-Nam, don pour lequel il convient de rendre grâce et auquel l'Eglise ne peut renoncer. J'encourage toutes les personnes consacrées à ne pas fléchir dans leur engagement missionnaire et à s'employer avec une ferveur renouvelée à annoncer le Christ et à servir tous les hommes. A la suite du témoignage audacieux donné par les Instituts tout au long des siècles passés, que les personnes consacrées ne cessent de se laisser transformer par la grâce de Dieu en se livrant davantage à l'Evangile!

7. Chers Frères dans l'épiscopat, je désire vous remercier encore une fois de votre générosité et de votre engagement exemplaires. Je rends grâce pour votre persévérance et pour votre témoignage courageux. Que l'espérance chrétienne féconde votre zèle apostolique et qu'elle vous donne des forces nouvelles pour annoncer le Christ, le Sauveur, lui qui est venu «pour que les

hommes aient la vie, pour qu'ils l'aient en abondance» (Jn 10, 10)!

Je vous confie à l'intercession de Notre-Dame de La Vang, que vous avez célébrée plus particulièrement l'an dernier à l'occasion du centième anniversaire du grand congrès marial du 15 août. Je sais la confiance filiale que vous portez à la Mère du Christ. Puisse-t-elle éclairer votre route! A chacun de vous, aux prêtres, aux religieux et aux religieuses et à tous les fidèles laïcs du Viêt-Nam, j'accorde bien volontiers une affectueuse Bénédiction apostolique.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana